Au Paradis, il y a une porte dite "Ar-Rayyân"

Écrit par Sheikh 'Abdel 'Aziz ibn Baz. Publié dans Le Jeûne - As-Sawm



Au Paradis, il y a une porte, dite "Ar-Rayyân"

Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)

D'après Sahl ibn Sa'd (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (Qu’Allah le couvre d’éloges et le salue a dit: « **Il y a au paradis une porte dite "Ar-Rayyân", par laquelle les jeûneurs entreront le Jour de la Résurrection et personne d'autre qu'eux ne rentrera par cette porte. On dira alors : " Où sont les jeûneurs? ". Et ceux-ci de se lever et d'entrer. Lorsque le dernier d'entre eux sera rentré cette porte se refermera à jamais.** » [Al-Boukhari (4/111) et Mouslim (1152)]





Au Paradis, il y a une porte dite "Ar-Rayyân"
Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 01 min : 00

Question :

D’après ce qui a été rapporté dans le hadith suivant sur le fait qu’il y a « une porte dite "**Ar-Rayyân"** par laquelle les jeûneurs entreront » *, cela signifierait-il que « les jeûneurs » désignés ici sont ceux qui jeûnent le mois de ramadan uniquement ou alors se sont ceux qui jeûnent les journées par actes méritoires (sounan) tel le que lundi et le jeudi, ainsi que trois jours consécutifs par mois [**ayam al bayd**], pouvez-vous nous éclairer [à ce sujet] et qu’Allah vous en récompense !

Réponse :

On désigne par " les jeûneurs " [dans ce récit] ceux qui jeûnent l’obligation [Al Farida], ceux qui tentent de jeûner… l’obligation [Al Farida], tel le ramadan et bien entendu les autres jours qu’Allah nous à imposé en rattrapage des journées de jeûne manquées et ceux qui sont dues. Ces gens là, auront à leur disposition une porte, dite "**Ar-Rayyân**" par laquelle ils entreront. S’ils entrent [par cette porte], ce ne sera que par priorité mais s’il s’avère qu’ils disposent d’autres bonnes œuvres [à leur actif], alors ils seront appelés à entrer par de nombreuses autres portes…

Malgré cela, ils entreront tout de même par cette porte dite « du jeûne » et le croyant qui accomplit la prière, s'acquitte de la Zakat, qui jeûne [le mois] de ramadan et qui craint Allah, il sera appelé à entrer par toutes les portes. Par contre, seuls les jeûneurs rentreront par cette porte dite (**Ar-Rayyân**), ceux qui ont été assidus dans l’accomplissement du jeûne qui est obligatoire.



Hadith : Au Paradis, il y a une porte, dite Ar-Rayyân
en langue arabe

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



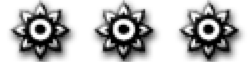
Télécharger | 01 min : 31

* D'après Sahl ibn Sa`d (qu'Allah soit satisfait de lui), le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le salue) a dit: « **Il y a au paradis une porte dite "Ar-Rayyân", par laquelle les jeûneurs entreront le Jour de la Résurrection et personne d'autre qu'eux ne rentrera par cette porte. On dira alors : " Où sont les jeûneurs? ". Et ceux-ci de se lever et d'entrer. Et lorsque le dernier d'entre eux sera rentré, cette porte se refermera à jamais.** » [Al Boukhari (4/111) et Mouslim (1152)]

D'après Abou Hurayra, l'Envoyé d'Allah (Qu'Allah le couvre d'éloges et le salue) a dit : « **Celui qui dépense deux choses dans le sentier d'Allah sera appelé par les portes du paradis : " Ô serviteur d'Allah! Ceci est bien." Celui qui fait partie des gens de la prière sera appelé par la porte de la prière. Celui qui fait partie des gens du Jihad sera appelé par la porte du Jihad. Celui qui fait partie des gens du jeûne sera appelé par la porte dite "Ar-Rayyân" et celui qui faisait partie des gens de l'aumône sera appelé par la porte de l'aumône.**

- Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) dit alors : " Ô Messager d'Allah ! Je donne en rançon mon père et ma mère pour toi ! Aucun préjudice ne sera causé à celui qui est appelé par l'une de ces portes, mais est-il possible que quelqu'un soit appelé à toutes ces portes à la fois, ô Messager d'Allah ?

- Et le Prophète (Qu'Allah le couvre d'éloges et le salue) de répondre : " Oui et j'espère que tu feras partie d'eux. » [Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1897 et Mouslim dans son Sahih n°1027]



Source : www.binbaz.org.sa - باب الريان هل يدخل منه من صام الواجب والمستحب؟

Fatwa n° 18674 - Nour 'al Ad-Darb - de Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde).
Traduction rapprochée : **Mohammed AbuKhadidja Al Djazairy**